

Compte rendu du 17 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept septembre à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Stéphane Péters, Maire.

Etaient présents : Mme Chartier, Mme Doucet, Mme Dubarle, M. Petit, M. Sturma, M. Merle, M. Anquetil

Absents excusés : /

Présentation des procurations : /

Secrétaire de séance : Mme Thuet

Date de convocation : 10/09/2019

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juillet 2019 est adopté.

Ordre du jour :

- Révision du Parc Naturel Régional
- Contrat annuel mode hébergé, JVS logiciel Mairie
- Devis système ECOBULLES, école de Fresnoy le Luat
- Devis SAUR, diagnostic captage
- Urbanisme, instruction des dossiers de clôture en zone UD
- Décision modificative, versement annuel travaux fibre optique # 434€
- Point travaux enfouissement des réseaux
- Point travaux fibre optique

Questions diverses.

- Communication citoyenne
- Divers

1) Révision du Parc Naturel Régional

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Parc naturel régional Oise –Pays de France procède à la révision de sa charte pour que son classement soit renouvelé.

Depuis 2011, le Parc a conduit le processus d'étude, d'animation et de concertation avec les acteurs et partenaires du territoire pour rédiger un nouveau projet de charte.

Le projet de charte révisée, constitué d'un rapport et d'un plan du Parc a été soumis à une enquête publique du 21 février 2017 au 29 mars 2017, conformément à l'article R333-6.1 du code de l'environnement, et modifié pour tenir compte des conclusions de la Commission d'enquête.

Le projet de charte révisée a été validé par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR Oise –Pays de France le 26 mars 2019, il est maintenant adressé à l'ensemble des Communes, des Communautés de communes, des Villes-Portes et des Conseils départementaux concernés par le périmètre de la révision.

Chaque collectivité et EPCI approuve ou refuse individuellement le projet de Charte du PNR Oise-Pays de France par délibération (article R333-7.1 du code de l'environnement) à compter de la réception du projet.

L'approbation sans réserve de la Charte emporte adhésion au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise -Pays de France.

Toutefois, sa composition n'étant pas ouverte aux EPCI, ces derniers approuvent uniquement la Charte.

La Charte ainsi que le nouveau périmètre sera ensuite soumis à l'approbation des Conseils régionaux d'Ile-de-France et des Hauts de France, chargés de présenter la demande de renouvellement de classement pour 15 ans au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire.

Pour finir, après avis du Ministère, la charte sera approuvée par l'Etat officialisant la labellisation du territoire en PNR.

La fiche communale établie par le parc naturel et inscrite dans la charte s'articule en quatre grands axes :

1/ *cadrage*

2/ *protections patrimoniales des secteurs bâtis*

3/ *présentation sommaire des secteurs bâtis*

4/ *enjeux et potentialités identifiés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, approuve l'adhésion au PNR.

Cette approbation emporte adhésion de notre commune au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise -Pays de France.

2) Logiciel Mairie proposition de migration sur le CLOUD

La société JVS, nous propose une nouvelle gamme "le Cloud", accessible uniquement depuis le Web, permettant de sécuriser la sauvegarde de données et d'ajouter des modules opérationnels à partir de la même base.

Présentation du contrat JVS Horizon Cloud, l'offre comprend :

- Pour la première année :
 - un droit d'accès et cession logithèque HV CLOUD pour 4 945.92€ TTC (dépense investissement)
 - un forfait assistance et maintenance de 808.08€ TTC (dépense fonctionnement)
- Pour les années suivantes :
 - le droit d'accès pour 3 232.00€ TTC et un forfait assistance et maintenance et 808.08€ TTC)

JVS nous propose de « basculer » l'actuel contrat annuel de 3 762.00€ pour l'assistance sur un nouveau contrat correspondant à l'offre présentée.

Les membres du conseil décident de mettre en place la version web comme logiciel mairie.

3) Devis système ECOBULLES, école de Fresnoy le Luat

La Sté SALMON propose à la Commune un devis d'un montant de 3 156.00€ TTC pour l'installation d'un système ECOBULLES sur l'arrivée du réseau d'eau de l'école maternelle.

M. Struma informe que la consigne coute 90.00€, la bouteille de 10kg 38€/an.

Le devis est accepté.

4) Devis SAUR, diagnostic captage

La Sté SAUR propose, suite à une rencontre avec les élus, un devis du diagnostic du forage de Fresnoy le Luat.

M. le Maire prend la parole,

Le réseau de Fresnoy le Luat est d'assez bonne qualité, avec un rendement pour l'année 2018 de près de 90%.

Le réservoir est par contre vieillissant et fuyard.

La collectivité peut choisir de le réhabiliter à hauteur de 126 000 € HT pour ces travaux, ou la collectivité peut choisir d'abandonner le réservoir : cela s'implique de se raccorder sur le réseau d'eau potable du Syndicat d'Auger Saint Vincent au niveau de Beaurain : 1.5 km de canalisation en fonte de 150 à créer, pour lesquels il faut compter 200 € HT du mètre en première estimation. Dans ce cas, il faudra également prévoir des modifications à proximité du réservoir afin de maintenir l'alimentation de Rosières.

Dans le cadre du contrat d'affermage entre la Sté SAUR et la Commune, une modélisation du réseau d'eau potable de Fresnoy le Luat est prévue fin 2019 et contiendra des solutions techniques plus précises et chiffrées pour l'abandon du réservoir.

Le cas du raccordement de Fresnoy le Luat sur le Syndicat d'Auger Saint Vincent peut se faire de deux solutions :

- Achat d'eau au Syndicat : la Commune reste « indépendante » et achète de l'eau au Syndicat au travers d'un compteur. Le forage de Fresnoy le Luat étant conservé, la Commune pourra également vendre ponctuellement de l'eau au Syndicat.
- La Commune intègre le Syndicat des Eaux d'Auger Saint Vincent : la Commune remet ses ouvrages au Syndicat et siège au Syndicat. A savoir que le Syndicat d'Auger Saint-Vincent est devenu un Syndicat Mixte et continuera à exister même après la prise de compétence par la CCPV. L'intégration d'une Commune par un Syndicat doit par contre se faire avec l'aide d'un bureau d'études.

Dans tous les cas, à ce jour, la Sté SAUR préconise de conserver le pompage de Fresnoy le Luat : l'eau y est de bonne qualité et pourra par exemple être un secours pour une partie du Syndicat d'Auger Saint Vincent.

Le diagnostic complet de cet ouvrage permet d'en connaître la productivité maximale. Une subvention peut être allouée par le Département.

Le devis du diagnostic d'un montant de 23 355.60€ TTC est soumis aux membres du Conseil et adopté à l'unanimité.

La mairie procède aux demandes de subventions.

5) Urbanisme, instruction des dossiers de clôture en zone UD

Le service du droit du sol à la Communauté de Communes du Pays de Valois informe que pour l'instruction des demandes de travaux concernant une clôture en zone UD la Commune doit faire parvenir une délibération demandant l'instruction de ces dossiers.

M. le Maire soumet au conseil de prendre une délibération pour l'instruction des dossiers des travaux de clôture ; les membres du conseil acceptent la transmission à la CCPV pour l'instruction des dossiers de travaux de clôture.

6) Décision modificative, versement annuel travaux fibre optique

La Commune a reçu la 1^{ère} facture à mandater concernant les travaux de passage de la fibre optique sur la Commune.

Sur le budget principal de 2019 la somme de 30 000.00€ a été prévue à cet effet or le montant à régler est de 30 464.00€.

Il est donc nécessaire de prévoir 464.00€ à l'article 21538.

M. le Maire soumet la décision modificative aux membres du Conseil, acceptée à l'unanimité.

7) Point travaux enfouissement des réseaux.

Des petits travaux de remise à l'identique reste à faire concernant les travaux d'enfouissement dans les rues, Saint Martin, du Chapitre, chemin du Moulin. M. Sturma informe que la fin de travaux est repoussée à fin septembre.

La Mairie prend contact avec le SEZEO pour la tranche suivante, les travaux d'enfouissement des réseaux des rues de la Croix Lizot, la Croisette, du Château et la Montagne.

8) Point travaux fibre optique

Le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit a commencé les travaux de déploiement de la fibre optique début mai 2019. Ces travaux se termineront fin 2019.

Fresnoy le Luat sera potentiellement disponible à la commercialisation à la fin du mois de mars 2020.

la séance est levée à 22h35.